



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 28 SEPTEMBRE 2009

### Commune de La Bouëxière

Département : Ille et Vilaine  
Nombre de membres du  
Conseil Municipal en  
exercice : 27  
Nombre de membres  
présents : 20  
Nombre de votants : 25

**Date de la Convocation :**  
Mardi 22 septembre 2009

**Date d'affichage du  
compte rendu**

L'an deux mille neuf, le 28 septembre, à 20H00,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
Stéphane PIQUET, Maire

**Présents :** Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline  
GUILBERT, Philippe PLACE, Cécile BELLANGER, Gérard  
BECCEL, Gilbert LE ROUSSEAU, I. LOCHON-TROPEE, Daniel  
CHANTREL, Florence DANEL, Jürgen BUSER, Nathalie JEUNOT,  
Elie DEVASSY, Olivier BONNEFOI, Stéphane RASPANTI,  
Martine POSSON, Julien BACON, Guy SAUTON, Jean François  
BAGOT

**Absents :** Marie-Claude MARTIN, Annie-France TURPIN-  
CHEVALIER, Gwenaël FUSTIER, Estelle KERDILES, Alain  
CAZENAVE, Marie-France JOUAULT, Germaine LEBON Nelly  
FREY

**Procurations :** Annie-France Turpin-Chevalier à Philippe  
Place, Gwenaël FUSTIER à Patrick Lahaye, Estelle Kerdiles à  
Stéphane Piquet, Alain Cazenave à Jean-François Bagot,  
Marie-France Jouault à Guy Sauton.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monsieur Philippe Place, seul candidat, est désigné secrétaire  
de séance.

Madame NELLY Frey arrive à 20h20 et Madame Marie-Claude Martin arrive à 20h22, mais ne prennent pas  
part aux débats et aux votes qui sont terminés.

---

1. RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION

---

**Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye**

Monsieur Patrick Lahaye expose que le Conseil Général nous a informés que les demandes des  
communes concernant la répartition des recettes des amendes de police n'ont pas permis  
d'établir un programme de travaux à hauteur de la dotation 2008 allouée au département pour les

communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants. Afin de répartir le solde de cette enveloppe, la commune peut envoyer une nouvelle demande de subvention avant le 30 septembre 2009.

Il est rappelé que les travaux pouvant bénéficier de cette subvention doivent répondre à une préoccupation de sécurité routière selon l'ordre suivant :

1. aires d'arrêt de bus en agglomération et sur voies communales, hors agglomération
2. plans de circulation (études et travaux)
3. parcs de stationnement avec emplacements réservés aux handicapés selon législation en vigueur
4. feux de signalisation (aux intersections de routes ou pour la protection des passages piétons)
5. signalisation horizontale (passages piétons)
6. aménagement de sécurité (passages surbaissés pour handicapés, barrières de sécurité)
7. aménagements piétonniers protégés le long des voies communales en et hors agglomération
8. pistes cyclables protégées le long des voies communales en et hors agglomération

Il est proposé d'installer des « barrières de sécurité » au niveau de l'école publique Charles Tillon, ainsi qu'au centre culturel Maisonneuve dans la rue Jean-Marie Pavy afin d'éviter que les enfants ne descendent sur la voie.

Un devis d'un montant de 4044,87 € HT nous est parvenu pour ces barrières.

Le montant maximum de la subvention serait donc de 4044,87 € X 20%, soit 808,98 €.

Le conseil municipal est donc invité à valider ce devis, à autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au Conseil Général au titre de la répartition des amendes de police.

---

#### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, :

- valide le devis pour l'achat de barrières de sécurité pour un montant de 4044,87 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au Conseil Général au titre de la répartition des amendes de police pour un montant de 808,98 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

---

## **2. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU**

### **Rapporteur : Monsieur Philippe Place**

Monsieur Philippe Place rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement. Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 dispose que « le conseil municipal de chaque commune adhérant à un E.P.C.I. est destinataire de ce rapport et que le Maire présente au conseil municipal le rapport qu'il aura des E.P.C.I. ».

Monsieur Philippe Place présente le rapport et notamment les points suivants :

- la facture d'eau pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau voit une augmentation de 2,05 %

- les résultats des prélèvements effectués pour vérifier la qualité de l'eau sont satisfaisants
- le rendement du réseau est de 90 %, ce qui est supérieur aux objectifs de l'exploitant. Des travaux de rénovation sont malgré tout programmés afin d'améliorer encore le rendement.

---

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

---

**3. PRÊT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE**

---

***Rapporteur : Monsieur Philippe Place***

Monsieur Philippe Place rappelle qu'en mai, un contrat de prêt a été signé avec la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 600 000 € dans les conditions suivantes :

- taux fixe : 4,57 %
- durée : 20 ans
- amortissement : constant
- remboursements : trimestriels
- débloqué des fonds : 25 décembre 2009 dernier délai

Compte-tenu de la trésorerie de la commune et de l'avancement des travaux, il n'a pas été nécessaire jusqu'à présent de débloquer de fonds sur ce prêt et au vu de la baisse des taux, une nouvelle négociation a eu lieu pour obtenir de meilleures conditions. Il est donc proposé d'annuler le contrat signé en mai 2009 et d'en contracter trois nouveaux aux conditions suivantes :

**1<sup>er</sup> prêt : 800 000 € avant le 25 décembre 2009 de**

- taux fixe : 4,29 %
- durée : 20 ans
- amortissement : constant
- remboursements : trimestriels
- commission d'engagement 0,10 % du capital emprunté

**2<sup>ème</sup> prêt : 400 000 € avant le 25 mars 2010**

- taux fixe : 4,36 %
- durée : 20 ans
- amortissement : constant
- remboursements : trimestriels
- commission d'engagement 0,10 % du capital emprunté

**3<sup>ème</sup> prêt : 400 000 € avant le 25 juin 2010**

- taux fixe : 4,42 %
- durée : 20 ans
- amortissement : constant
- remboursements : trimestriels
- commission d'engagement 0,10 % du capital emprunté

Monsieur Philippe Place expose que ces nouvelles conditions permettront une économie de 37 705 € du coût de l'emprunt, le coût du prêt signé en mai s'élevant à : 751 054 € et le coût cumulé des trois prêts étant de 713 349 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à annuler le prêt signé en mai 2009 et de l'autoriser à signer les trois nouveaux prêts aux conditions énumérées ci-dessus.

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré

- Autorise Monsieur le Maire à annuler le prêt signé en mai 2009
- Autorise Monsieur le Maire à signer les trois nouveaux prêts dans les conditions fixées ci-dessus.

Comme le souhait en a été formulé lors du dernier conseil municipal, le texte du vœu est soumis pour approbation avant envoi en préfecture.

**Vœu contre le projet de loi portant changement de statut de la Poste**

*"Considérant que le projet de loi portant changement de statut de la Poste comporte de gros risques de dégradation du service public postal, notamment en milieu rural, ce qui serait très préjudiciable à l'ensemble de la population, et tout particulièrement pour les personnes âgées ou défavorisées, le conseil municipal de La Bouëxière formule le vœu que ce projet de loi soit abandonné."*

Le conseil municipal donne son approbation sur la rédaction de ce vœu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.